



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°05-2017-195

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Direction des libertés publiques et des collectivités locales

05-2017-12-07-015 - Bordereau d'accompagnement maj eval loc prof+ liste
parcellesnouveaux coef (2 pages)

Page 3

Direction des libertés publiques et des collectivités locales

05-2017-12-07-015

Bordereau d'accompagnement maj eval loc prof+ liste
parcellesnouveaux coef

*PUBLICATION DES PARAMETRES DEPARTEMENTAUX D'EVALUATION DES LOCAUX PRO
/NOUVEAUX COEFFICIENTS POUR LES PARCELLES*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES ALPES

**BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE
LA MISE A JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION
DES LOCAUX PROFESSIONNELS EN 2017**

**LISTE DES PARCELLES AFFECTÉES DE NOUVEAUX COEFFICIENTS DE LOCALISATION
POUR LA TAXATION 2018**

Informations générales

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) est effective depuis le 1er janvier 2017. Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, deuxième volet de la RVLLP décrit à l'article XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, prévoit que la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des coefficients de localisation mentionnés au B du IV de l'article 34 précité, après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

Les commissions communales et intercommunales précitées ont été consultées en 2017 dans le cadre de la mise à jour de la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation.

La CDVLLP du département des HAUTES ALPES a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation lors de sa réunion du 23/10/2017.

Les nouveaux coefficients de localisation déterminés en 2017 seront utilisés pour les impositions locales 2018 de taxe foncière (TF), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Publication de la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation

Conformément à l'article 4 du décret n° 2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n° 2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises dans le cadre du XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les décisions prises par la CDVLLP sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, le document suivant est publié :

La liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation.

Ce document comporte 1 page.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MARSEILLE dans le délai de deux mois suivant leur publication.

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département des Hautes-Alpes**

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement de la commune) à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
75	MANTEYER		A		0,8
75	MANTEYER		B		0,8
75	MANTEYER		C		0,8
75	MANTEYER		X		0,8
85	MONTGENEVRE		C	269	0,85
85	MONTGENEVRE		C	270	0,85
85	MONTGENEVRE		C	279	0,85
85	MONTGENEVRE		C	280	0,85
85	MONTGENEVRE		C	281	0,85
85	MONTGENEVRE		C	287	0,85
85	MONTGENEVRE		C	291	0,85
139	LE DEVOLUY	2	2A		0,8
139	LE DEVOLUY	2	2C		0,8
139	LE DEVOLUY	2	2D		0,8
139	LE DEVOLUY	2	2E		0,8
139	LE DEVOLUY	2	2F		0,8
139	LE DEVOLUY	2	2G		0,8
139	LE DEVOLUY		A		0,8
139	LE DEVOLUY		B		0,8
139	LE DEVOLUY		C		0,8
139	LE DEVOLUY		D		0,8
139	LE DEVOLUY		F		0,8
139	LE DEVOLUY		G		0,8
139	LE DEVOLUY		H		0,8
139	LE DEVOLUY		I		0,8
149	ST LEGER LES MÉLÈZES		ZD	374	0,7